LES BOURBONS

Le livre capital de notre ami Maître Godbout, *L'orgueil et la déchéance*[1], qui donne les documents prouvant les trahisons qui ont mérité les châtiments de la Révolution, révèle (en citant Louis Amiable), que Louis XVI était franc-maçon. Cette accusation ayant choqué plusieurs lecteurs, voici les éléments que nous avons trouvés à ce sujet.

Auparavant, voici un autre document **peu connu,** cité par Alain Le Bihan dans *Loges et Chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France (2è moitié du XVIIIè)*[2]*, p. 211 :*

"Saint-Flour (Cantal)

"Loge SAINT-VINCENT

"Constituée par le G.O. le 26 juin 1788, pour prendre rang au 12 avril, la loge fut installée par celle de Sully, du même orient, le 1er septembre suivant.

"Député : Dubois de Niermont.

"En 1801, les deux loges de Saint-Flour furent reconstituées sous le titre de *la Parfaite Union.*

"[Voir J. Delmas, "Les Loges maçonniques de Saint-Flour au XVIIIè s.", *Bull. historique et scientifique de l'Auvergne, 1897.* - Delmas signale que le 1er septembre 1788, lors de l'installation de la loge de St Vincent, le comte d'Antil *prononça "un discours sur l'origine de la maçonnerie dont le style ne le cède en rien à la documentation".* Ceux qui surent ne pas se contenter de cette présentation, parfaitement vide, du discours de Pierre-Joseph d'Antil de Ligonez, membre de la loge *des Elus de Sully,* et qui se reportèrent au texte, y découvrirent une **phrase à sensation** :

> ***"Le comte de Clermont reçut le duc de Villeroi, le fils du gouverneur et l'amy de Louis 15 qui initia ce prince à nos mistères ainsi que son favori Bontemps avec lequel ce Roy, si amy de l'humanité, tenait assez souvent Loge dans ses appartemens".***

"Il reste à M. Chevallier de l'avoir révélée au grand public et d'avoir discuté, avec autorité, de ce qu'il est permis d'en déduire. *(Les Ducs sous l'Acacia,* p. 173 à 179).]"

Ainsi **LOUIS XV AVAIT ETE INITIE FRANC-MAÇON** !

On comprend pourquoi il ne lutta pas contre la maçonnerie, mais fut d'une violence sans pareil contre les Jésuites[3].



Louis Amiable, référence maçonnique dont les écrits ne sont pas à prendre avec légèreté, écrit dans *Une loge Maçonnique d'avant 1789, la R∴L∴ Les Neufs Sœurs,* Alcan 1897, p. 96 :

> "Le roi Louis XVI était franc-maçon. Pour lui et pour ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, avait été fondée, le 1er août 1775, "*à l'orient de la Cour*", une loge dénommée "*la Militaire-des-Trois-Frères-Unis*"(1). C'était alors la seconde année du règne de ce roi de vingt ans qui avait pour ministres Turgot et Malesherbes, radieuse aurore dont les promesses ne furent pas tenues. Le caractère philanthropique de l'institution, l'attrait du mystère, l'antiquité des traditions, l'exemple et les exhortations de leur cousin le duc de Chartres, voilà sans doute ce qui avait amené les trois augustes frères à recevoir l'initiation. Ils ne tardèrent pas, vraisemblablement, à se refroidir pour une association dont l'esprit progressiste et réformateur ne put leur échapper ; mais ils n'allèrent pas jusqu'à rompre avec elle. C'est pour cela que Louis XVI, lorsqu'il vint se réconcilier avec les Parisiens trois jours après la prise de la Bastille, fut reçu à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville avec les honneurs maçonniques de la "voûte d'acier". Et, après la mort de Louis XVIII, une pompe funèbre fut célébrée par le Grand Orient pour honorer la mémoire de ce roi, "protecteur de la franc-maçonnerie".

---

[1] Éditions Saint-Rémi. Important. Préface de L-H Remy.

[2] Ouvrage édité en 1967 par la Bibliothèque nationale, par la Commission d'Histoire économique et sociale de la Révolution Française, Tome XX, Mémoires et documents. Il n'y a rien de plus sérieux.

[3] Si pour un évêque on peut dire : *"Dis-moi qui tu crosses, je te dirai qui tu es",* les choix amis-ennemis des Rois expliquent leurs actes.

Pour le *débauché et misérable* Louis XV, monarque "*sans mœurs entouré de ministres sans foi*" (abbé Barruel), ce fut net: il trahit les engagements de son sacre. Lire Godbout.

Bernard Lazare : "Sans l'abolition des Jésuites, la Révolution n'eût pas été possible". Revue Internationale des Sociétés Secrètes du 16-6-1929, p. 582.

Voltaire à Helvétius, 1761 : "Une fois que nous aurons détruit les Jésuites, nous aurons beau jeu de cet infâme régime de ces gardes du Pape".Id, p. 581.

(1) Relativement à cette loge, voir l'étude documentée que l'auteur de la présente monographie a publiée dans la revue *La Révolution française,* cahier de décembre 1895 (t. XXIX, p. 326-333), sous ce titre : "Les Bourbons francs-maçons".

Nous avons pu avoir une photocopie de *l'étude documentée* ; en voici le texte intégral :

I. LES BOURBONS FRANCS-MAÇONS

"M. Aulard a reçu de M. Louis Amiable l'intéressante lettre qu'on va lire :

Aix-en-Provence, le 25 septembre 1895,

"Monsieur et cher confrère,

"Notre confrère M. Monin a publié sous ce titre, dans la *Revue Bleue* du 25 mai dernier, une intéressante étude dont il avait donné lecture, le 3 mars précédent, à la séance annuelle de la Société de l'histoire de la Révolution. En ayant eu un peu tardivement connaissance, j'ai vu qu'il y avait lieu de corroborer et de rectifier le travail de notre érudit confrère, en sa partie principale, d'après certains documents manuscrits qu'il ne lui avait pas été possible de consulter et d'après des documents imprimés qui sont peu connus. J'ai dû attendre l'occasion d'un récent voyage à Paris pour vérifier sur place mes notes antérieures et pour obtenir l'autorisation de faire usage des renseignements puisés à la source manuscrite. Je suis maintenant en mesure d'éclairer d'une clarté plus vive le curieux point d'histoire étudié par M. Monin ; et je crois devoir en faire profiter l'organe de notre Société.

"Ce point d'histoire est la participation de Louis XVI et de ses deux frères, qui régnèrent plus tard sous les noms de Louis XVIII et de Charles X, à une loge maçonnique qui est dénommée dans le travail de M. Monin la loge des *TROIS-FRERES A L'ORIENT DE LA COUR*. Notre confrère se base sur le passage suivant d'un discours prononcé dans une "pompe funèbre célébrée par le Grand-Orient de France, le 25 novembre 1824, à la mémoire de Louis XVIII, roi de France, protecteur de la Maçonnerie" :

"La reconnaissance ne nous permet plus de cacher ce mystère. Une loge fut créée en 1775 parmi les gardes-du-corps à Versailles, sous le titre distinctif des *TROIS-FRERES A L'ORIENT DE LA COUR* ; et l'on a déjà pénétré l'allégorie légère qui couvre ce glorieux patronage. Forcée plus tard, hélas ! de renoncer à ce nombre ternaire si chéri, elle reprit ses travaux sous un autre titre. Elle existe encore dans cet orient, pleine de vigueur et de force, et fière de ce précieux souvenir.

"Ce témoignage est véridique ; mais il n'est que d'une exactitude approximative, l'orateur de 1824 ayant parlé d'après des souvenirs, non d'après des documents.

"En 1775, Louis XVI régnait depuis un an, ayant succédé le 10 mai 1771 à son grand-père Louis XV, et avait le sage Turgot pour un de ses principaux ministres. Il était âgé de vingt ans, étant né le 23 août 1754.

"En 1775, le Grand-Orient de France existait depuis deux ans, s'étant substitué à la Grande Loge de France, en 1773, par une révolution dont le duc de Montmorency-Luxembourg avait pris l'initiative et qui avait marqué une ère de régénération pour la franc-maçonnerie française. Le Grand-Orient avait pour chef nominal et décoratif, sous le titre de grand-Maître, un prince de la famille royale, alors âgé de vingt-six ans, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, qui devint un peu plus tard duc d'Orléans, à la mort de son père et qui mourut sur l'échafaud, en 1793, portant le nom de Philippe-Egalité. Il est permis de croire que les trois augustes frères furent incités par l'exemple et les exhortations de leur cousin à se faire agréger à l'association maçonnique, qui pouvait déjà compter parmi ses adeptes deux têtes couronnées, Frédéric Il, roi de Prusse, et l'empereur François, père de la reine Marie-Antoinette.

"Le 17 août 1775, le Grand-Orient, en sa chambre des Provinces, était saisi d'une demande en constitution par une loge qui venait de se former à l'O∴ de Versailles et qui se dénommait : *L∴ Royale et Militaire des TROIS-FRERES-UNIS*. Le rapport sur cette demande fut confié au F∴ Lamarque ; et l'affaire fut renvoyée à une prochaine assemblée pour y être statuée.

"Le 7 septembre, la constitution fut accordée, sur le rapport du F∴ Lamarque. Seulement la qualification de "royale" fut écartée comme trop significative ; mais, d'autre part, la désignation de Versailles fut remplacée par celle de "la Cour". Le nouvel atelier fut donc constitué, pour prendre rang du 1er août précédent, sous le titre distinctif *de L∴ MILITAIRE-DES-TROIS-FRERES-UNIS, A L'O∴ DE LA COUR*. Telles sont les constatations consignées dans le registre des procès-verbaux de la chambre des Provinces, qui est conservé aux archives du Grand-Orient.

"La loge ainsi constituée et dénommée figure sur des documents imprimés que l'on peut qualifier d'officiels et qui forment toute une série de 1776 à 1789.

"On la trouve d'abord sur un "Tableau alphabétique des loges constituées ou reconstituées par le Grand-Orient de France", en vingt-huit pages grand in-4°, réuni en un recueil factice avec les actes de la fondation du Grand-Orient et de son fonctionnement avant 1777, sous le titre de "Circulaire du G∴ O∴", dont il existe

un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Paris jointe au musée Carnavalet. La Cour y est placée entre Compiègne et le Croisic. Ce premier tableau lui donne pour vénérable le F∴ Minette de Saint-Martin, exempt des gardes-du-corps de Monsieur, pour député au G∴ O∴ l'abbé Le Clerc, et indique l'adresse chez le F∴ Simonet, commis du bureau de la Guerre.

"A partir de 1777, sous le titre d'Etat du Grand-Orient de France, fut imprimé un recueil périodique de format in-8°, qui devait paraître en fascicules trimestriels et former un tome pour chaque année. La publication ne fut régulière qu'en 1777 et en 1778. Six fascicules imprimés en 1779, 1780 et 1781 forment un troisième tome. Ces trois premiers volumes existent dans diverses bibliothèques, notamment à celle du Grand-Orient et à la Bibliothèque nationale. Deux autres tomes sont rarissimes, peut-être introuvables dans leur intégralité. Le quatrième comporte des fascicules parus en 1783 et 1784. Le cinquième en comporte de 1785 et 1786, peut-être même de postérieurs. De ces deux derniers volumes je ne connais que trois fascicules, qu'une heureuse occasion a mis entre mes mains : la première et la seconde partie du tome quatrième, la quatrième partie du tome cinquième.

"Ce recueil fournit cinq tableaux des loges, savoir celui de 1777 (t. II, 2è partie) ; celui de 1779 (t. III, 3è partie) ; celui de 1781 (t. III, 6è partie) ; celui de 1783 (t. IV, 2è partie), celui de 1786 (t. V, 4è partie). La *MILITAIRE-DES-TROIS-FRERES-UNIS* se retrouve dans ces cinq tableaux.

"Dans ceux de 1777-1783, l'Orient de La Cour est classé à la lettre L : ainsi, à celui de 1783, il figure après Joigny, entre La Charité-sur-Loire et La Fère. Il est à remarquer, sur ce dernier tableau, que la désignation de la Cour y est devenue simplement équivalente de Versailles ; car elle sert pour deux autres loges nouvellement constituées dans cette ville, le *PATRIOTISME*, qui date de 1780, et la *CONCORDE*, qui est de 1782. Le vénérable n'est plus un militaire en 1777, c'est le F∴ Schmidt, commis de la Marine ; en 1783, le F∴ Chauvet, commis de la Guerre. Quant au député, nous apprenons que l'abbé Le Clerc, resté investi de ce mandat, n'est pas un ecclésiastique quelconque, mais bien un dignitaire ayant l'attache de la curie romaine, en dépit des bulles de Clément XII et de Benoît XIV qui avaient excommunié les francs-maçons. C'est l'abbé Le Clerc de Saint-Etraint, protonotaire apostolique, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, demeurant à Paris, rue des Jeûneurs.

"En 1786, la *MILITAIRE-DES-TROIS-FRERES-UNIS* est mise hors pair et placée en relief, tandis que le *PATRIOTISME* et la *CONCORDE* restent classées comme il vient d'être dit. Elle figure en tête des loges des corps militaires, comme investie d'une dignité particulière, avant celles des Gardes du Roi, des Mousquetaires et de la Gendarmerie de France. Le vénérable est toujours un civil, le F∴ Chauvet ; mais l'abbé Le Clerc de Saint-Etraint est remplacé, comme député, par le F∴ de Castel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des logis des gardes-du-corps de Monsieur, frère du Roi, rue des Ecouffes, au Marais.

"Vers cette époque, le Grand-Orient, pour raisons d'économie et de commodité, a cessé l'impression des tableaux des loges en format in-8°, et l'a reprise dans le format in-32 : ce sont les petits volumes annuels du "Calendrier du G∴ O∴", continués aujourd'hui sous le nom d'annuaires. Sa bibliothèque possède les calendriers de 1785, 1787, 1788 et 1789, où la *MILITAIRE-DES-TROIS-FRERES-UNIS* est placée comme au tableau de 1786.

"Voilà donc dix documents imprimés, officiels, qui confirment et accentuent l'importance spéciale et unique de la loge dont il est ici question.

"M. Monin aurait pu rapprocher du témoignage de 1821 un fait bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la Révolution et popularisé naguère par un tableau de J.-P. Laurens, *la Voûte d'acier*.

"Reportons-nous au 17 juillet 1789, troisième jour après la prise de la Bastille. Louis XVI vient à Paris pour se réconcilier avec les Parisiens. A la barrière du Point-du-Jour, le maire Bailly, qui est franc-maçon, lui a présenté les clefs de sa capitale. Le carrosse du roi est précédé par le franc-maçon La Fayette, commandant en chef de la garde nationale, dont le moindre signe est obéi de tous. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, le roi y entre en passant sous la voûte symbolique formée par des francs-maçons qui croisent leurs épées au-dessus de sa tête.

"Prenons les trois histoires de la Révolution française qui ont eu jusqu'à présent le plus grand nombre de lecteurs. Thiers (2è édition, 1828, t. I, p. 109) mentionne simplement cet accueil comme un signe d'honneur. Michelet, (édition de 1879, t. I, p. 211) y voit "un honneur bizarre emprunté aux usages maçonniques, qui semblait à double sens, et qui pouvait faire croire que le roi passait sous les Fourches-Caudines". Louis Blanc (édition de 1878, t. III, p. 208) insiste davantage, et apprécie mieux :

> *"En passant devant le Pont Neuf, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour ; mais à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux*

sociétés secrètes de la franc-maçonnerie. Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu des ***hauts grades****, les membres de la loge se rangent sur son passage, et joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle* ***la voûte d'acier****. Cet Honneur singulier fut rendu à Louis XVI au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'Hôtel-de-Ville. D'un pas ferme, il s'avança sous le berceau des lames croisées, et au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle.*

"La cérémonie ne parut pas étrange à Louis XVI, pour qui elle avait déjà été pratiquée en loge. Il fut, cette fois encore, **honoré en franc-maçon par des francs-maçons**.

"Depuis assez longtemps déjà, l'importance historique de la *L∴ MILITAIRE-DES-TROIS-FRERES-UNIS*, bien qu'ignorée du grand public et manquant encore d'une démonstration complète, n'avait pas échappé aux érudits en franc-maçonnerie. Elle a été signalée, il y a trente ans, dans une Histoire du Grand Orient de France (sans nom d'auteurs, Rennes et Paris, 1865, 1 vol. in-12, p. 71) par un homme qui a appartenu à l'état-major du Grand Orient, le F∴ Jouaust, alors avocat à Rennes, mort, il y a peu d'années, juge au tribunal civil de Nantes. Cet auteur, comme l'a fait ensuite M. Monin, s'est basé uniquement sur le discours solennellement prononcé en 1821. Mais il a évité l'erreur commise par notre confrère, en ce qui touche la loge qui, sous la Restauration, semblait continuer celle fondée à l'Orient de la Cour en 1775. Cette loge ne peut pas avoir été la *TRINITE*, qui fut constituée à l'Orient de Paris, le 3 décembre 1783, pour prendre rang du 25 septembre précédent, et qui figure sur les tableaux alphabétiques postérieurs en même temps que la *MILITAIRE*. Ce fut probablement la loge des *SOUTIENS DE LA COURONNE*, constituée le 25 septembre 1814, avec l'agrément du roi, parmi les gardes du corps de la compagnie de Raguse.

"En 1869, dans une communication insérée au *Bulletin du Grand Orient de France* (25è année, p. 76-79), un autre franc-maçon éminent, le F∴ Poulle, après avoir évoqué le souvenir de la voûte d'acier pratiquée le 17 juillet 1789 et avoir cité le passage du livre de Jouaust, fit connaître un document tout à fait probant qui venait d'être mis en sa possession, c'est-à-dire un diplôme en date du 19è jour du 12è mois de l'an de la vraie lumière 5780 (19 février 1781), délivré par le Grand Orient, au nom d'un F∴ Jacques François F..., garde-du-corps du roi, en qualité de "maître et membre de la loge *SAINT-JEAN*, régulièrement constituée à l'Orient de La Cour, sous le titre distinctif de la *MILITAIRE-DES-TROIS-FRERES-UNIS*". Ce diplôme avait été donné au F∴ Poulle par le petit-fils du titulaire.

"M. Monin doit être remercié pour avoir appelé l'attention de nombreux lecteurs sur un sujet jusque là peu connu.

"Il n'est pas indifférent qu'on sache que **les trois derniers rois de France** (Louis-Philippe ayant été *roi des Français*), **ont participé à cette association maçonnique qui a préparé la Révolution française**.

"Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus dévoués et bien sympathiques.

LOUIS AMIABLE.

"M. H. Monin, à qui nous avons communiqué la lettre de M. Amiable, nous a répondu qu'il n'avait jamais cru avoir épuisé la question des *Bourbons francs-maçons*. Il est heureux que sa communication ait provoqué les recherches de M. Amiable, et que ces recherches aient abouti sur plusieurs points à des résultats plus précis que ceux qu'il avait pu lui-même obtenir.

Fin de la monographie de Louis Amiable

II. IMPORTANCE DE L'INITIATION MAÇONNIQUE

Pour traiter de cette question, nous nous référerons au livre remarquable : *L'initiation maçonnique* de Charles Nicoullaud, avec préface de Mgr Jouin, Perrin, 1913. Nicoullaud était le directeur de la "Revue Internationale des Sociétés Secrètes" et son ami Mgr Jouin lui écrit dans la préface :

"…L'unité d'origine oriente l'occultisme et la maçonnerie vers un **but commun : la double ruine de l'Église et de la société.** Mais l'un et l'autre ont une tactique qui leur est propre. La Maçonnerie, plus ou moins fidèle au Grand Architecte de l'Univers, fut, dès 1717, adogmatique et rationaliste. Ses adeptes, lorsqu'il leur reste quelque discipline de l'esprit et un peu de sincérité, glissent bien vite du rejet du surnaturel au **pur athéisme**. De là vient que la Maçonnerie s'adresse aux intellectuels, aux indépendants, aux libertins, désireux de secouer le joug des lois humaines et divines. L'occultisme, au contraire, avec la magie blanche des théosophes et la magie noire des spirites, sollicite les âmes religieuses, mystiques, dont la foi chancelante et faussement avivée croit trouver son aliment dans la superstition. Dès lors, de cette double attaque spirituelle et matérialiste, croyante et athée, résulte un effort **sur l'humanité tout entière** pour **agrandir et constituer** dans une vitalité plus militante et dans de croissantes et haineuses négations, **la cité du mal.** Voilà ce que vous avez compris et mis en lumière.

"Grâce à ces principes directeurs, vous avez fait remarquablement l'analyse et la synthèse des **initiations** maçonniques. De cette analyse, je n'ai rien à dire, il faudrait tout citer ; de cette synthèse, je relève avec quelle maîtrise vous avez découvert **la signature**, ou mieux **la griffe de Satan**, **le corrupteur cynique de l'âme et du corps, de l'esprit et du cœur de l'homme. (**…) Et **toujours** sous l'extérieur religieux de ces cérémonies et de ces symboles mystiques, derrière le dieu caché, se trouve **Satan**, avec ses trésors, sans cesse promis, rarement dispensés, malgré l'accomplissement obligé de l'inexorable condition : *Si cadens, adoraveris me,* si tu te jettes à terre, si tu te prostitues corps et âme en m'adorant !

"Vous savez toutefois, cher ami, que je n'admets pas, pour ma part, l'action directe du démon dans le gouvernement maçonnique ; mais je comprends que l'étude des **initiations incline l'esprit** vers cette solution mystique à laquelle les hauts faits de la Maçonnerie moderne apportent une apparente confirmation.

"(…) le programme du laïcisme, résumé dans la morale indépendante, la négation de tout dogme, la suppression de tout symbole et emblème confessionnel ; après avoir expérimenté que ces actes familiers à la Maçonnerie, **actes qu'elle couvre mensongèrement des mots de bien, de progrès, de lumière, de vie, constituent ce qu'on a toujours appelé le mal, l'ignorance, les ténèbres, la mort,** et qu'il suffit pour s'en convaincre de suivre l'œuvre maçonnique en France, à **la grande Révolution** ou à l'heure actuelle, pour voir que c'est une œuvre de décadence ; de l'envisager en Portugal, pour établir qu'elle a fait reculer la civilisation d'un siècle ; de l'observer en Turquie, pour l'accuser de l'effondrement de tout un peuple ; de la démasquer dans l'effort mondial de la laïcisation scolaire, dont l'effet immédiat est la criminalité juvénile et la menace de la révolution sociale ; **après s'être convaincus de la sorte que cette armée cosmopolite, avec une sélection de quelques troupes conscientes, si bien disciplinées qu'elles entraînent et entraîneront fatalement les trop nombreux bataillons inconscients du but final et de la besogne destructive qu'on leur impose, n'est autre que l'armée du mal, il semble bien qu'on a quelque droit de conclure qu'elle a pour chef Satan lui-même, et que Léon XIII, qui assimile la Maçonnerie au règne du démon,** Saint-Martin, Boehme, Swedenborg, et même Stanislas de Guaita et Doinel, qui, parlant de communications directes avec Satan, ne font qu'appuyer cette conclusion de leur autorité ou de leur expérience. J'oppose simplement à cette solution l'ordre providentiel d'après lequel **tout en ce monde relève d'un pouvoir humain** ; et de même que le Christ, chef invisible de l'Église catholique, est représenté visiblement ici-bas par le Pape, de même, j'estime que **Satan, chef invisible de l'armée du mal, ne commande à ses soldats que par des hommes, ses suppôts, ses âmes damnées,** si vous voulez, toujours libres cependant de se soustraire à ses ordres et à ses inspirations. Quant à ce pouvoir, plus au moins occulte de la Maçonnerie et des Sociétés secrètes qui poursuivent le même but, il existe par la simple raison qu'il n'y a point de corps sans tête, point de société sans gouvernement, point d'armée sans général, point de peuple sans pouvoir public. L'axiome romain: *Tolle anum, est turba ; adde unum, est populus,* a ici sa pleine application ; sans pouvoir directeur, la Maçonnerie serait une foule, plus ou moins affolée par quelques idées subversives, mais qui se désagrégerait d'elle-même au lieu d'être la maîtresse du monde.

"Cette manière de voir, au reste, ne contredit en rien vos conclusions. **Satan, chef invisible, dirige toujours en dernier ressort, par ses infernales persuasions, le pouvoir maçonnique quel qu'il soit, et lui fait accumuler les ruines : ruines dans les âmes désemparées, ruines dans les corps débauchés, ruines dans les familles divorcées, ruines dans les sociétés déséquilibrées, jusqu'à ce que d'hécatombe en hécatombe, on puisse RENVERSER L'ÉGLISE CATHOLIQUE. CAR C'EST ELLE LE VRAI CENTRE D'ATTAQUE DE LA CONTRE-ÉGLISE.**

"Je vous l'ai dit souvent : le dernier mot des initiations dans l'antiquité fut la **corruption**. L'archange déchu, unique dieu des cultes païens, n'avait plus qu'à **effacer dans l'homme l'image de Dieu et à le rabaisser au niveau des êtres insensés**. «L'homme, créé dans l'honneur, ne l'a pas compris ; il s'est ravalé jusqu'aux animaux sans raison, et il leur est devenu semblable (Ps. XLVIII, 13 et 21)». …Avant tout, aujourd'hui, c'est l'Église qu'il faut vaincre pour lui reprendre les âmes baptisées et, selon l'axiome de la Haute-Vente italienne : «Faites des cœurs vicieux, et vous n'aurez plus de catholiques», la corruption n'est plus le but, mais **l'infaillible moyen** de l'atteindre. Dieu sait si la maçonnerie a réussi à faire des cœurs vicieux ! Vos études initiatiques retracent des tableaux dans lesquels les Sociétés secrètes modernes peuvent entrer en parallèle avec les mystères d'Isis. C'est bien toujours la même griffe et le même procédé, la dépravation jusqu'à la bestialité. (…)

E. JOUIN, Curé de Saint-Augustin.

Charles Nicoullaud soulignera :

"(…) Il ne faut pas essayer de me faire dire ce que je ne dis pas, ce que je ne pense pas. Lorsque, par exemple, j'écris que **le Démon est le Maître ésotérique des Loges** ; et si je parle de **l'esprit luciférien qui inspire, guide et dirige la Franc-Maçonnerie,** il ne faut pas affecter de croire que j'affirme la présence effective d'un

être cornu aux pieds de bouc dans les Ateliers, ou autres balivernes de ce genre. Non. Et je m'explique assez clairement pour qu'on ne s'y trompe pas, à moins qu'on ait intérêt à le faire. J'entends parler d'une **présence et d'une direction mystique agissant sur les cerveaux, les pensées des initiés, sur les cœurs de ceux qui ont reçu les «SACREMENTS» de Lucifer dans l'initiation ésotérique, et qui sont, à des degrés divers, les instruments du mal dans les Ateliers maçonniques.**

"Mais il est bien évident qu'à côté de cette action surnaturelle diabolique, il y a une direction très humaine qui mène les Loges des différentes obédiences et qui peut résister ou obéir aux impulsions des initiés. Ce ne sont pas plus les grands mystiques lucifériens qui dirigent exotériquement l'ensemble de la Franc-Maçonnerie que ce ne sont les mystiques catholiques et les saints qui, aux différents degrés de la hiérarchie, administrent l'Église de Jésus-Christ.

"Mais, les disciples de Satan se servent des armes surnaturelles diaboliques pour **influer** sur les Francs-Maçons de tous les grades, comme les mystiques et les saints ont recours à la prière, au sacrifice, à l'immolation pour la défense de l'Église et le salut des âmes.

"Toutefois, la croyance à cette action surnaturelle ne doit pas aveugler la raison et empêcher de discuter les faits avant de les admettre.

"(…) Lorsque nous avons écrit, en parlant des symboles maçonniques, le mot de "sacrement", nous n'avons pas entendu employer une simple métaphore, mais, au contraire, exprimer une chose réelle. Il s'agit bien, en effet, d'un "signe sensible" d'une "action invisible", qui "tombe sous nos sens" et qui comporte "deux parties, la matière et la forme".

"La *matière* est l'élément sensible, et la *forme*, ce sont les "paroles qui l'accompagnent".

"Mais cependant il ne faut pas pousser le raisonnement par analogie trop loin et chercher, dans les rites de la Franc-Maçonnerie, rien de pareil aux sacrements véritables de l'Église. Ces rites qui relèvent en réalité de la **magie**, ne sont que la **contrefaçon diabolique des sacrements divins**. Là, comme toujours, Satan se révèle le **singe de Dieu**. Et nous allons montrer qu'il est logique d'appliquer à la Franc-Maçonnerie ce que Stanislas de Guaita dit à propos de la sorcellerie. Du reste, Franc-Maçonnerie et sorcellerie se tiennent ; toutes deux ont le même Maître et sont les branches d'un même tronc : la Société secrète.

"Le diable est le singe de Dieu, écrit Guaita ; le sorcier, le singe du prêtre. L'analogie peut fort bien se poursuivre, car la sorcellerie fut de tous temps l'image dépravée des religions et comme un sacerdoce à rebours... La sorcellerie a ses dogmes, négatifs, ses symboles d'erreur et ses rites d'abomination. Elle a ses sacrements ; on peut même distinguer en eux la *matière* et la *forme,* à l'instar de ceux qu'administre l'Église.

"A qui voudrait nous taxer d'exagération, en nous opposant la puérilité et la niaiserie de certains rites maçonniques ou des paroles qui les accompagnent, nous répondrons…" Suit tout un chapitre pour en démontrer la vérité .

Oui, *tout dans ce monde relève d'un pouvoir humain,* et nos rois le savaient bien et auraient dû combattre et abattre ce pouvoir occulte. Le roi par le sacre avait reçu le sacramental lui permettant de juger et de combattre. Recevoir avec l'initiation, un "sacrement" de Lucifer faisait de ce LieuTenant un parjure, un traître, un fidèle de l'Adversaire, consciemment ou inconsciemment. La conséquence qui se vérifiera est celle de tout péché : l'aveuglement.

Charles Nicoullaud va jusqu'à écrire que l'initiation marque la conscience comme le baptême marque l'âme. Si la marque du baptême est irréversible, il n'en est pas de même pour la conscience. Ce peut-être réversible, mais en général par l'initiation tout l'être est transformé, ce qui explique que les conversions de francs-maçons sont rares, très rares, avec pour l'ancien adepte des épreuves, des difficultés difficilement surmontables. Il ajoute que l'initiation est un pacte entre l'initié et Satan, et l'abbé Ribet en parlant du pacte diabolique dit :

"Cette alliance est expresse ou tacite, selon que l'interpellation à Satan est directe ou que l'on vise seulement aux effets qui doivent être son œuvre… Le plus souvent, la convention se conclut par les instigations et entre les mains de magiciens qui donnent et reçoivent des promesses au nom de Satan, avant qu'il ait daigné se montrer ou donné des gages de son adhésion. De nos jours surtout, l'initiation s'accomplit plus ordinairement au sein des Sociétés secrètes, par des formules exécrables que les chefs imposent aux adeptes, en faisant luire à leurs yeux l'appât des prospérités et des jouissances temporelles.

Citant un ancien maçon, Nicoullaud précise :

"Dans l'état actuel de la maçonnerie **deux pour cent à peine des Maîtres connaissent la signification diabolique de leur grade**…" et comme le dit Sédir : "l'action de la Société secrète est liée au rattachement de ses membres à l'Invisible, et que dans l'Invisible se déroule une bataille perpétuelle entre les soldats du Christ et ceux de l'Adversaire".

III. ENQUETE

Tous les noms cités dans ce récit, sont énumérés par Alain Le Bihan, dans son livre *Francs-Maçons Parisiens du Grand-Orient de France* (fin du XVIIIe siècle), **édité par la Bibliothèque nationale** en 1966, par la Commission d'Histoire économique et sociale de la Révolution Française, Mémoires et Documents, tome XIX (C'est un travail qui fait autorité et qui est une référence indiscutable). A chaque nom il est bien précisé qu'il était membre de la loge *LES TROIS-FRERES-UNIS* (*O∴ de la Cour*). Le Bihan a identifié 194 membres de cette loge, en général des très proches des trois frères, mais subalternes, gardes du corps. A Versailles, il existait deux autres loges reconnues par le Grand-Orient, *LE PATRIOTISME*, 217 membres identifiés par Le Bihan, et *LA CONCORDE*, 82 membres identifiés. D'autre part, deux autres loges n'étaient pas reconnues, *LA SAINT-JEAN DE LA CONCORDE REUNIS*, 38 membres identifiés, et *LA SYMPATHIE*, 9 membres identifiés (de la loge précédente). Il y avait en plus les loges militaires. Même *"l'aumônier de Louis XVI, l'abbé de Vermondans, était en 1787, Officier du Grand Orient ; l'infortuné monarque était, de toutes parts, environné de francs-maçons"* (Mgr Delassus, *La conjuration antichrétienne*, page 133).

Par contre, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, ne sont pas cités par Le Bihan.

En relisant avec attention le texte d'Amiable on se rend compte qu'il n'apporte **aucune preuve** assurant que Louis XVI **ait été initié** à la franc-maçonnerie. **Il affirme, un point c'est tout**. Il prouve l'existence de la loge des *Trois-Frères-Unis*, ce qui est indiscutable, mais n'a pas dû trouver d'éléments probants dans les documents qu'il cite, sinon il les aurait communiqués, lui qui a vu les tableaux de loges. De plus, une initiation aurait eu des témoins qui en auraient laissé des traces ou des confidences. Enfin, on voit difficilement Louis XVI se faire initier dans une loge de second ordre, lui le cousin du Grand-Maître du Grand Orient, premier prince du sang (au 27 novembre 1785).

Charles Nicoullaud, collaborateur distingué de Mgr Jouin, dans un numéro de la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° 2, février 1912, dans son article très documenté, intitulé *Les Premiers Protecteurs de la Franc-Maçonnerie Internationale moderne,* écrit page 124-125 :

"Toute l'aristocratie devient franc-maçonne ; ce fut un engouement auquel la famille royale, le roi Louis XVI, lui-même, sous l'influence de sa femme, ne sut pas se soustraire. La loge des *Trois-Frères* de Versailles, à l'O∴ de la cour, devenue *La Trinité* sous l'Empire, vit, **dit-on,** l'initiation de ce prince et du comte de Provence. Le comte d'Artois fut initié le 8 juillet 1777, il avait vingt ans, dans une Loge tenue rue du Pot-de-Fer, aujourd'hui rue Bonaparte, dans l'ancien noviciat des Révérends Pères Jésuites. Les fêtes d'adoption firent fureur ; Marie-Antoinette elle-même se para de grands cordons maçonniques que lui fournit sa favorite, la princesse de Lamballe, initiée par Cagliostro au rite Égyptien. Hélas ! pauvre et sainte Reine-martyre, que de larmes royales ont racheté ces malheureuses erreurs".

Clavel dans son *Histoire de la franc-maçonnerie,* p. 287, éd. 1987, dit bien que Louis XVIII et Charles X furent francs-maçons. Il ne dit rien pour Louis XVI.

Jean Palou, dans *La Franc-Maçonnerie,* petite bibliothèque Payot, p. 206-207, écrit :

"Louis XVI "avait reçu la lumière" à l'Orient de Versailles, ainsi que ses deux frères, les futurs Louis XVIII et Charles X. La loge *Les Frères Unis* à la mort du dernier, à Goeritz, deviendra *Les Frères unis inséparables.* Elle existe toujours sous l'obédience du Grand Orient (André LEBEY**,** *Documents du Temps présent : la Franc-Maçonnerie*, n° 1, Paris s. d., p. 9 colonne 2). La loge dont **auraient** fait partie Louis XVI, les comtes de Provence et d'Artois est également nommée *La Militaire des Trois Frères à* l'Orient de la Cour. Nous avons eu en main à la Bibliothèque Municipale de Versailles des papiers de cette loge portant en en-tête, les silhouettes des trois princes, en médaillons. - Voir à ce sujet - L. Amiable "Les Bourbons francs-maçons", in *La Révolution française,* 1895, t. XXIX, p. 526-533. On y trouve le texte d'un discours prononcé au Grand Orient le 25 novembre 1824 à l'occasion de la mort de Louis XVIII : "La reconnaissance ne nous permet plus de cacher ce mystère. Une loge fut créée en 1775 parmi les gardes du corps à Versailles, sous le titre distinctif des *Trois Frères à l'O∴de la Cour,* et l'on a déjà pénétré l'allégorie légère qui couvre ce glorieux patronage". (art. cit. p. 527). **Cela nous semble peu probant !** "

Gaudart de Soulages et Lamant dans leur *Dictionnaire des Francs-maçons français* disent que Louis XVIII et Charles X **auraient été initiés** en 1784 (ils avaient 29 et 27 ans, Louis XVI, 30 ans), mais ne citent pas Louis XVI.

Alec Mellor, dans *Quand les francs-maçons étaient légitimistes,* p. 25, s'appuie lui aussi sur Amiable et la *Revue Bleue* citée plus haut, mais conclut que ***la question est des plus incertaines et, en tous cas, pas la moindre trace documentaire ne nous en est parvenue.***

Albert Lantoine, référence maçonnique, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (la Franc-Maçonnerie dans l'Etat),* assure p. 71 et surtout p. 258 que Charles X fut initié, mais doute de l'initiation de ses frères. Par contre il précise bien que les trois frères étaient bien au courant du problème puisque beaucoup de leurs proches et domestiques en étaient.

Rappelons la lettre de Marie-Antoinette à sa sœur Marie-Christine (26 février 1781) :

"Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la franc-maçonnerie pour ce qui regarde la France ; elle est loin d'avoir ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe par la raison **que tout le monde en est** ; on sait ainsi tout ce qui s'y passe ; où donc est le danger ? On aurait raison de s'en alarmer si c'était une société secrète de politique ; l'art du gouvernement est au contraire de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité : une société de bienfaisance et de plaisir ; on y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante, *ce qui fait dire au roy que les gens* qui *chantent et qui boivent ne conspirent pas*... "

Si l'on en croit José A. Ferrer-Benimelli, dans *Les Archives Secrètes du Vatican et de la Franc-Maçonnerie,* Préface du R.P. Riquet, Dervy-Livres, 1989, le père de Marie-Antoinette, François de Lorraine, avait été initié en 1731, à La Haye, et ses sœurs, Marie-Anne, Marie-Caroline, Marie-Christine, protégèrent avec estime la Maçonnerie. Quant à son frère Joseph II, il en était.

Hourtoule dans *Franc-Maçonnerie et Révolution*, Carrère, 1989, écrit p. 77-78 :

"Un des éléments les plus curieux de cette Révolution qui s'amorce est l'enthousiasme masochiste d'une partie de la noblesse qui va gaiement amorcer son suicide...

"Les éléments disparates de l'opposition s'uniront pour un moment, mais **la seule force vraiment organisée et disciplinée est la Franc-Maçonnerie**. Il importe de réaliser que ses membres sont choisis **dans l'élite** et qu'eux seuls ont bâti des réseaux abrités par le secret. Si l'on mène un combat contre un pouvoir abusif, il faut essayer de le faire bien, pour gagner. Il faut donc recruter des hommes de qualité, utiles. Il faut disposer du maximum de renseignements. Comme **Louis XVI est relativement favorable à l'ordre**, les frères sont partout. On a discuté de l'appartenance du roi à la maçonnerie ; peut-être a-t-il été initié ? Un de ses frères est bien maçon et l'autre probablement. De toute façon, la Maçonnerie est, au moins, tolérée, sinon **protégée**. **A la Cour de Versailles, de la princesse de Lamballe au valet de chambre du roi, tout le monde est maçon**. Même le chef des frotteurs de parquets, Maxime du Perrier... Donc tout ce qui se passe est facilement connu. La noblesse et la magistrature appartenant à l'opposition n'ont pas de secrets pour elle. Une partie du clergé est aussi dans la fronde.

"Que reste-t-il donc au roi pour se faire obéir ? Son prestige ou son armée ? Nous avons vu que celle-ci était peu favorable à des combats fratricides et qu'elle avait de **nombreux officiers maçons** ou acquis aux idées de réforme, sans parler du corps des sous-officiers, prêt à l'opposition. Les loges régimentaires sont un lien important avec les loges civiles dont elles favorisent parfois la création. Les changements de garnison sont utiles à ces échanges. La Franc-Maçonnerie a aussi **de nombreux membres dans toutes les administrations et dans les municipalités**... Il y a également une masse de petits-bourgeois qui ne sont pas engagés dans les loges mais imprégnés par les idées nouvelles. Les Voltairiens sont plutôt athées, les admirateurs de Rousseau sont déistes mais souhaitent un retour aux vertus primitives. Beaucoup en ont "ras le bol" des privilèges et des privilégiés tandis que d'autres sont simplement aigris pour des raisons personnelles, pour des brimades injustes. Ils vont peut-être rejoindre les frères et de toute façon ils en sont proches. On peut se demander si les frères sont opposants parce qu'ils sont francs-maçons, ou s'ils sont devenus maçons parce qu'ils sont dans l'opposition et qu'ils ont estimé que l'Ordre leur offrait les meilleures chances de gagner leur combat ? De toute façon, le roi pense être attaqué surtout par la noblesse et se met à rechercher l'appui du tiers état. Et puisque tout le monde réclame les États Généraux, on va les convoquer pour le 5 mai 1789. Louis XVI a mis le doigt dans un engrenage fatal et donne ainsi à l'opposition sa première grande victoire en croyant être habile. Personne n'envisage les bouleversements qui vont suivre, sauf, peut-être, quelques extrémistes isolés».

Marqués-Rivière dans l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie Française,* édition Jean Renard, 1941, citant Ch. Bernardin donne cette précision :

"Le Roi se disposait à monter le grand escalier de l'Hôtel de Ville. A ce moment, ceux qui l'entouraient et qui étaient pour la plupart Francs-Maçons, chuchotèrent un mot qui fit le tour de l'assemblée, et immédiatement tous tirèrent leurs épées, dont les lames brillèrent, comme autant d'éclairs. Louis XVI eut un mouvement de frayeur, pâlit et fit quelques pas en arrière. Le marquis de Nesles, qui l'avait suivi depuis Versailles, lui dit : «Sire, n'ayez pas peur et allez de l'avant sans crainte». Le Roi hésitait ; les épées se levèrent, une voûte se forma, et c'est sous ces lames croisées au-dessus de sa tête que Louis XVI devait passer pour atteindre la porte de l'Hôtel de Ville.

"Les Francs-Maçons avaient formé *la Voûte d'Acier*, honneur que nous réservons dans nos temples aux grands dignitaires de l'Ordre ou à nos Vénérables dans certaines occasions. La foule ne comprit peut-être pas très bien la double signification qui se cache sous cette imposante cérémonie symbolique ; mais elle n'en fut pas moins profondément remuée, et ce fut au milieu d'applaudissements enthousiastes que Louis XVI, por-

tant pour la première fois la cocarde nationale, passa tout ému sous ces épées à la fois **protectrices et menaçantes**".

Un tableau du peintre Laurens rappelle cet épisode de la Révolution.

On peut conclure que s'il semble probant que Louis XVIII et Charles X furent bien francs-maçons, Louis XVI ne fut peut-être pas initié.

Par contre, des défenses promulguées par les Papes Clément XII, Benoît XIV, des condamnations de l'Eglise, **nul n'avait cure**, ni en France, ni à l'étranger. 30 000 francs-maçons (dont une infime minorité[1], vraiment influente), dans 70 loges environ, éparpillés dans 282 villes de France, tenaient le pays. La responsabilité doit en être attribuée surtout à Louis XV, qui a trahi les engagements de son sacre en ne combattant pas ces ennemis de l'Eglise et de la France, qui détruiraient tout quelques décennies plus tard. Louis XVI en était entouré et ne savait plus en qui se confier et sur qui s'appuyer.

Il aurait dû quitter les riches francs-maçons de Versailles et aller chez les pauvres …en Vendée, par exemple.

- *Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?*

- *Allez dire à Jean : …les **pauvres** sont évangélisés* (Luc, VII, 20-22).

A toute époque, les pauvres ont un défaut : ils sont pauvres. Mais les pauvres vraiment **chrétiens** ont une grande qualité : ils s'abandonnent à la **Providence** de Dieu et sont les **choisis** de Dieu : *Dieu n'a-t-Il pas **choisi** ceux qui sont pauvres aux yeux du monde, pour être riches dans la foi et héritiers du royaume qu'Il a promis à ceux qui L'aiment !* (Jacques, II, 5). Eux auraient su défendre nos rois et tous ensemble (Dieu, Son Lieutenant le Roi, Ses pauvres) gagner les combats. Depuis nous subissons le joug de l'argent. Partout.

Pour avoir oublié que les pauvres sont plus importants que les riches, pour avoir préféré s'appuyer sur l'argent, nos rois perdirent tout. Tirons-en la leçon et retrouvons le sens chrétien de la vie : *Sans Moi, vous ne pouvez **RIEN** faire.*

Un ami, compétent en histoire et au jugement éprouvé, après lecture attentive de cet article pour critique et correction, me répond être convaincu de l'initiation de Louis XVI.

Louis XVI aurait été initié jeune avec ses frères, car alors pourquoi le nom de cette loge ? Âgés de 22, 21 et 18 ans, ils auraient été initiés à sa création, en 1775, sans fréquenter les loges par la suite, l'essentiel, *le sacrement luciférien,* ayant été transmis. Pour notre ami, il n'y a pas d'autre explication de l'**aveuglement** (en particulier lors de la *Constitution Civile du Clergé, …la conscience de ce prince épouvantée, la France en prières et en pénitences*) et de la **pusillanimité** de Louis XVI qui n'était pas un lâche, comme il a su le prouver.

Le sacre donne au Roi les grâces du **discernement** sur les hommes et les événements (comme lors du sacre des évêques), en particulier sur l'utilisation **opportune** de la force, fonction essentielle du Roi. Après le serment du Jeu de Paume, crime de lèse-majesté, l'armée n'était pas dans l'état où elle se trouvera en 1790, et aurait obéi. Les principaux responsables se faisaient fort de remettre de l'ordre en deux jours, et par quelques exemples, d'étouffer la Révolution. Louis XVI s'y opposa, refusant de faire couler le sang, **grave erreur de jugement** : parce qu'il a reculé devant son devoir, c'est-à-dire abattre quelques dizaines de têtes de traîtres et d'ennemis, les Français, innocents, paieront par millions. Plus tard, d'autres incidents auraient pu se résoudre par des ordres fermes.

Mais un franc-maçon s'engage à ne pas combattre ses frères maçons : **COMME LOUIS XV, LOUIS XVI ET SES DEUX FRERES NE FURENT JAMAIS L'ENNEMI DE L'ORDRE MAÇONNIQUE. TOUS LES TROIS NE COMBATTIRENT JAMAIS LA FRANC-MAÇONNERIE. C'est la meilleure preuve de leur initiation[2] et le plus important effet de leur engagement maçonnique.**

Pour notre ami, l'incident de la voûte d'acier prouve bien que Louis XVI était un initié. Ce rite maçonnique est secret et ne peut s'accomplir qu'entre initiés. Il avait pour but de faire savoir à tous les adeptes que Louis XVI était des leurs et en plus de rappeler au Roi ses engagements sous serment, la Franc-Maçonnerie étant *protectrice et menaçante.*

Louis XV, Louis XVI et ses deux frères ont été fidèles à leur engagement maçonnique, …mais infidèles à leurs engagements religieux.

---

[1] Il en est toujours de même. Sur environ 160 000 francs-maçons aujourd'hui, quelques centaines seulement ont vraiment du pouvoir. Les autres sont des esclaves du système.

[2] Dans son *testament* Louis XVI ne parlera d'aucun des ennemis qui ont renversé le trône. ? ?

A.C.R.F.

www.a-c-r-f.com

info@a-c-r-f.com